

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

I. Travaux.

Suivant décision du Conseil fédéral, un concours est ouvert entre les architectes suisses ou établis en Suisse pour l'étude des plans :

1. d'un *hôtel des postes à Berne* ;
2. d'un *hôtel des postes à Schaffhouse*.

Les intéressés sont invités à y prendre part.

La *direction des travaux publics de la Confédération*, à Berne, remettra gratuitement, sur demande, les programmes contenant tous les renseignements nécessaires.

Berne, le 22 mars 1898.

Département fédéral de l'Intérieur.

Les travaux de construction d'un *bâtiment des douanes au Châtelard*, commune de Finshauts, sont mis au concours.

Les plans, le devis descriptif et les conditions de soumission sont déposés au bureau des douanes, à St-Gingolph, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les offres doivent être adressées, sous enveloppe fermée, affranchie et portant la suscription : *Offre pour bâtiment des douanes au Châtelard*, à l'administration soussignée d'ici au 11 avril prochain.

Berne, le 22 mars 1898. [2].

*Direction
des travaux publics de la Confédération.*

III. Places.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs ; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

Département militaire.

Place vacante : adjoint du 1^{er} secrétaire du département.

Traitement : 3500 à 5000 francs.

Délai d'inscription : 10 avril 1898. [2.]

S'adresser au *Département militaire fédéral.*

Observations : connaissances juridiques désirées.

Département des Finances.

Place vacante : adjoint de l'inspecteur des banques suisses d'émission.

Exigences : connaissance approfondie de la comptabilité des banques et des affaires de banque en général, ainsi que des langues allemande et française.

Traitement : 4000 à 5500 francs.

Délai d'inscription : 5 avril 1898.

S'adresser au Département des Finances. [2.]

Place vacante : commissionnaire et expéditionnaire à l'inspectorat des banques suisses d'émission.

Exigences : belle écriture courante et connaissance des langues allemande et française.

Traitement : 1500 à 2500 francs.

Délai d'inscription : 5 avril 1898.

S'adresser à l'inspectorat des banques suisses d'émission. [2.]

Administration des postes.

1. Sous-chef facteur de lettres à Genève. S'adresser, d'ici au 12 avril 1898, à la direction des postes à Genève.
2. Dépositaire postal et facteur à Marsens (Fribourg). S'adresser, d'ici au 12 avril 1898, à la direction des postes à Lausanne.
3. Chef de bureau au bureau principal des postes à Berne. } S'adresser, d'ici au 12 avril 1898, à la direction des postes à Berne.
4. Buraliste postal et facteur à Gurbrü (Berne). }
5. Dépositaire postal et facteur aux Genevez (Jura bernois). } S'adresser, d'ici au 12 avril 1898, à la direction des postes à Neuchâtel.
6. Dépositaire postal, facteur et messenger à Cœudres (Neuchâtel). }
7. Commis de poste à Balsthal. S'adresser, d'ici au 12 avril 1898, à la direction des postes à Bâle.
8. Dépositaire postal, facteur et messenger à Birrhard (Argovie). S'adresser, d'ici au 12 avril 1898, à la direction des postes à Aarau.
9. Facteur postal et messenger à Sarnen. S'adresser, d'ici au 12 avril 1898, à la direction des postes à Lucerne.
10. Commis de poste à Zurich.
11. Commis de poste à Wädensweil.
12. Garçon de bureau au bureau principal des postes à Zurich.
13. Facteur postal à Fischenthal (Zurich).
14. Facteur postal et messenger à Russikon (Zurich).
15. Dix leveurs de boîtes à Zurich (bureau principal et bureaux 8 [Fluntern] et 15 [Unterstrass]). } S'adresser, d'ici au 12 avril 1898, à la direction des postes à Zurich.
16. Sept chargeurs, garçons de bureau et leveurs de boîtes à Zurich (bureaux 6 [Aussersihl], 7 [Enge] et 12 [Neumünster]). }
17. Sept facteurs de messagerie et leveurs de boîtes à Zurich (bureaux 13 [Oberstrass] et 16 [Wiedikon]). }
18. Trois facteurs de messagerie à Zurich (bureaux 8 [Fluntern] et 13 [Oberstrass]). }
19. Facteur de lettres à St-Gall. } S'adresser, d'ici au 12 avril 1898, à la direction des postes à St-Gall.
20. Leveur de boîtes aux lettres à Rorschach. }
21. Dépositaire postal et facteur à Maladers (Grisons). S'adresser, d'ici au 12 avril 1898, à la direction des postes à Coire.

1. Facteur postal à Bätterkinden (Berne). S'adresser, d'ici au 5 avril 1898, à la direction des postes à Berne.
 2. Chargeur au bureau principal des postes à Zurich. S'adresser, d'ici au 5 avril 1898, à la direction des postes à Zurich.
 3. Commis de poste à Hérिसau.
 4. Facteur rural à Altstädten (St-Gall).
- } S'adresser, d'ici au 5
} avril 1898, à la direction
} des postes à St-Gall.

Administration des télégraphes.

1. Télégraphiste à Montreux. S'adresser, d'ici au 2 avril 1898, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.
2. Télégraphiste à Bulle. S'adresser, d'ici au 2 avril 1898, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.
3. Télégraphiste à Berne. S'adresser, d'ici au 2 avril 1898, à l'inspection des télégraphes à Berne.
4. Deux télégraphistes à St-Gall. S'adresser, d'ici au 2 avril 1898, à l'inspection des télégraphes à St-Gall.
5. Chef du téléphone à Genève. S'adresser, d'ici au 2 avril 1898, à la direction des télégraphes à Berne.
6. Aide de II^{de} classe au téléphone à Genève. S'adresser, d'ici au 2 avril 1898, au chef du téléphone à Genève.



Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1898
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.03.1898
Date	
Data	
Seite	671-674
Page	
Pagina	
Ref. No	10 073 176

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.